

## CALENDRIER CONTRAT DOCTORAL 2019

***RAPPEL*** : pour poser votre candidature à un contrat doctoral, il faut avoir validé et obtenu le Master Musique avec la mention Très Bien, soit une moyenne générale à partir et au-dessus de 16 sur 20.

***60 crédits sont nécessaires pour valider l'année de M2 ; ces crédits sont répartis comme suit :***

- vous avez suivi et validé 5 séminaires : 5 notes, 30 crédits
- vous avez validé en mai la Journée d'études : 1 note, 6 crédits
- vous avez soutenu le mémoire : 1 note, 24 crédits

***La moyenne est obtenue par l'addition des 7 notes, en tenant compte des coefficients soit :***

- coefficient 1 pour chacun des travaux de séminaires et la Journée d'études
- coefficient 4 pour le mémoire.

**ATTENTION** : les postulants devront **obligatoirement** avoir soutenu leur mémoire en **juin** (se référer au calendrier du M2) et validé leur master à la **session d'examen du lundi 24 juin 2019**. **Aucune dérogation à ce principe ne sera accordée.**

► **Jeudi 29 août 2019 dernier délai** : dépôt ou envoi au secrétariat du **dossier de candidature au contrat doctoral COMPLET au format papier** ainsi qu'un **fichier PDF unique**, nommé **NOM.Prénom.contratdoc.MUS.2019**, comprenant toutes les pièces demandées, à envoyer par mail à [srollin@ehess.fr](mailto:srollin@ehess.fr).

***Tout dossier réceptionné incomplet, hors format ou hors délai sera rejeté.***

Le dossier se compose :

- du **formulaire de candidature** téléchargeable sur la page web du master Musique : <https://www.ehess.fr/fr/master-musique>
- d'un exemplaire du **mémoire**
- d'un **projet de recherche** d'une dizaine de pages et une bibliographie, en français. Ne pas oublier d'y faire figurer **votre nom, ainsi que celui du directeur de thèse**,
- d'une **lettre de motivation**
- d'un **CV**
- d'un **relevé de notes de M2 et des rapports de soutenance (s'ils existent)**
- d'une **lettre d'appui du futur directeur de thèse**.

► **Lundi 9 septembre 2019** : audition individuelle des candidats par les membres du Conseil pédagogique réuni en jury, suivie de la délibération du jury.

L'audition dure 20 minutes et consiste en la présentation du projet de thèse par le candidat d'une part (10 mn) et les questions des membres du jury d'autre part (10 mn).